

Compte rendu de la session du Conseil Communautaire du 27 septembre 2011

L'an deux mil onze
Le 27 septembre

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes « Cœur de Brenne », dûment convoqué, s'est réuni à 17 heures 30 en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean-Louis CAMUS, Président.

Nombre de membres en exercice : 26
Date de convocation : 19 septembre 2011

Présents : Mesdames PROT, CHAMPENOIS, SOUVERAIN et DUBUC, Messieurs DOUADY, DUBOIS, LOUPIAS, ALLELY, BERTHAULT, CAMUS, BOSCARINO, CRESPIEN, TELLIER, PROUTEAU, LALANGE JF, LALANGE S, VALET, BOISLAIGUE, BONNET, BORGEAIS et RENARD.

Absents excusés: Mesdames PRAULT, BIDAULT, PAULMIER, Messieurs DAUBORD, NOYER, FLEURY, SAUVESTRE, et ROCAMORA.

Assistaient également : Mesdames LEBLANC et PRESTEAU membres suppléants.

Rapport annuel 2010

N°06/01-2011 – Approbation du rapport annuel 2010

Monsieur le Président rappelle aux membres du Conseil Communautaire que l'information des conseils municipaux des communes membres fait partie des obligations incombant aux intercommunalités.

A cet effet, il donne lecture de l'article L.5211-39 du code général des collectivités territoriales:

« Le Président de l'établissement public de coopération intercommunale adresse chaque année avant le 30 septembre au maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de l'établissement, accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant de l'établissement. Ce rapport fait l'objet d'une communication par le maire au conseil municipal en séance publique au cours de laquelle les délégués de la commune à l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale sont entendus. Le Président de l'établissement public de coopération intercommunale peut être entendu, à sa demande par le conseil municipal de chaque commune membre ou à la demande de ce dernier ».

Monsieur le Président rappelle que ce même article informe que « les délégués de la commune rendent compte au moins deux fois par an au conseil municipal de l'activité de l'établissement public de coopération intercommunale ».

Monsieur le Président donne lecture du rapport d'activités 2010.

Suite à cet exposé, le Conseil Communautaire, a pris acte du rapport d'activités 2010, présenté et annexé ci-joint.

Fiscalité

N°06/02-2011 - création d'une Commission Intercommunale des Impôts Directs (CIID)

Par délibération du 27 septembre 2011, le Conseil Communautaire a créé une commission intercommunale des impôts directs.

Cette commission est composée de 11 membres :

- Le président de l'établissement public de coopération intercommunale (ou un vice-président délégué) ;
- 10 commissaires.

L'article 1650 A-2 dispose que les commissaires ainsi que leurs suppléants en nombre égal sont désignés par le directeur départemental des finances publiques sur une liste de contribuables, en nombre double, remplissant les conditions prévues au 1, dressée par l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale sur proposition de ses communes membre.

Les conditions prévues pour les commissaires à l'article 1650 A-1 disposent que les personnes proposées doivent :

- Etre de nationalité française ou ressortissant d'un Etat membre de l'Union Européenne ;
- Avoir 25 ans au moins ;
- Jouir de leurs droits civiques ;
- Etre familiarisées avec les circonstances locales ;
- Posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission ;
- Etre inscrites aux rôles des impositions directes locales de la communauté ou des communes membres.

Un des commissaires est domicilié en dehors du périmètre de l'établissement public de coopération intercommunale.

La condition prévue au 2ème alinéa de l'article 1650-2 doit également être respectée : les contribuables soumis à la taxe d'habitation, aux taxes foncières et à la cotisation foncière des entreprises, doivent être équitablement représentés au sein de la commission.

La durée de mandat des commissaires est la même que celle de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale.

Après consultation des communes membres, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide de proposer la liste suivante des commissaires titulaires et des commissaires suppléants :

• Commissaires titulaires domiciliés dans le périmètre communautaire :

- Madame PRAULT Martine, née le 29/6/1958 à Buzançais, domiciliée 14 rue de la Berlandière – 36290 AZAY LE FERRON (Maire d'Azay le Ferron)
- Monsieur DOUADY Albert, né le 02/08/1939 à Châteauroux, domicilié « rue des places » – 36290 AZAY LE FERRON
- Monsieur LANCHAIS Roland, né le 06/08/1958 à Cléré du Bois, domicilié 9 route de la Roche Marteau – 36290 MEZIERES EN BRENNE
- Monsieur CHOLLET Eddie, né le 11/06/1970 à Châteauroux, domicilié « Marlange » – 39290 MEZIERES EN BRENNE
- Monsieur Jean Louis CAMUS, né le 21/03/1952 à Mézières en Brenne, domicilié « rue de la lanterne » – 36290 MEZIERES EN BRENNE (Président de la Communauté de Communes Cœur de Brenne et Maire de Mézières en Brenne)
- Madame DEFFONTAINES Bernadette, née le 15/03/1950 à Bourges, domiciliée « Les près de la fontaine » – 36290 PAULNAY
- Monsieur LALANGE Sébastien, né le 06/12/1972 à Casablanca au Maroc, domicilié « les terriers de Montbron » – 36290 PAULNAY
- Monsieur ROCAMORA Christophe, né le 21/08/1960 à Paris 15ème, domicilié « Bellevue » - 36290 SAULNAY
- Monsieur BOISLAIGUE Christian, né le 17/07/1955 à Buzançais, domicilié « le Porteau » - 36290 SAULNAY (Maire de Saulnay)
- Monsieur CORMIER Gilles, né le 25/05/1950 à Palluau sur Indre, domicilié 11 route de Mézières – 36500 SAINTE GEMME
- Madame CHAMPENOIS Marinette, née le 03/05/1954 à Ste Gemme, domiciliée 20, la ronde – 36500 SAINTE GEMME (Maire de Sainte Gemme)
- Monsieur BORGEAIS Christian, né le 11/05/1953 à Châteauroux, domicilié 1 place Agnès Sorel – 36290 VILLIERS (Maire de Villiers)
- Monsieur RENARD Michel né le 19/05/1939 à Villiers, domicilié « la Cotonnerie » - 36290 VILLIERS
- Monsieur LOUPIAS Jean Michel né le 27/09/1958 à Buzançais, domicilié 29 rue Lejonc – 36220 MARTIZAY (Maire de Martizay)
- Monsieur SAUVESTRE André, né le 14/01/1944 à Martizay, domicilié 2 Notz l'Abbé – 36220 MARTIZAY

- Monsieur VALET Guy, né le 17/06/1955 à Saint Michel en Brenne, domicilié 15 rue de la Brenne – 36290 SAINT MICHEL EN BRENNNE (Maire de Saint Michel en Brenne)
- Madame DUBUC Henriette, née le 04/09/1946 à Widehem, domiciliée « La Carollerie » - 36290 SAINT MICHEL EN BRENNNE
- Monsieur TELLIER Pierre, né le 28/06/1947 à Eu, domicilié « le grand Albert » - 36800 MIGNE (Maire de Migné)
- Monsieur LOISEAU Patrick, né le 23/08/1957 au Mans, domicilié « les Rosets » - 36800 MIGNE
- Monsieur PROUTEAU Jacques, né le 05/07/1945 à Tours, domicilié « rue de Touraine » - 36290 OBTERRE (Maire d'Obterre)
- Madame PAULMIER Pascale, née le 16/10/1957 à Châtillon sur Indre, domiciliée « rue St Laurent » - 36290 OBTERRE

• Commissaires titulaires domiciliés hors du périmètre communautaire :

- Monsieur METAIS William, né le 21/06/1946 à Mézières en Brenne, domicilié 36, Beauregard – 36700 CHATILLON SUR INDRE
- Monsieur MARIN Jean Louis, né le 31/12/1958 à Bossay sur Claise, domicilié « Marchebec » - 37290 BOSSAY SUR CLAISE

• Commissaires suppléants domiciliés dans le périmètre communautaire :

- Monsieur DUBOIS Jean Claude, né le 30/06/1943 à Azay le Ferron, domicilié 6, Fourbrioux – 36290 AZAY LE FERRON
- Madame PROT Simone, née le 28/08/1946 à Azay le Ferron, domiciliée 1 rue Louis Cassas – 36290 AZAY LE FERRON
- Monsieur CRESPIN Bernard, né le 21/08/1939 à Mézières en Brenne, domicilié 6 rue du château – 36290 MEZIERES EN BRENNNE
- Madame BIDAULT Liliane, née le 13/06/1950 à Buzançais, domiciliée 17 rue de l'Eglise – 36290 MEZIERES EN BRENNNE
- Madame PRESTEAU Stéphanie, née le 11/03/1971 à Châteauroux, domiciliée « la baraudière » - 36290 PAULNAY
- Monsieur LALANGE Jean François, né le 26/08/1942 à Châteauroux, domicilié 23 avenue du Général de Gaulle – 36290 PAULNAY (Maire de Paulnay)
- Monsieur COLIN Yvon, né le 01/11/1938 à Charroux, domicilié 6 route de Ste Gemme – 36290 SAULNAY
- Monsieur BONNET Christian, né le 31/10/1947 à Paris 6ème, domicilié 11 route des Hérolles « la Girardetterie » - 36290 SAUNAY
- Madame BELHOUCHE Marie Claude, née le 14/09/1955 à Angers, domiciliée 8 route de Buzançais – 36500 SAINTE GEMME
- Monsieur FORTIN Jean Loup, né le 08/08/1951 à Melun, domicilié 1, la poterie – 36500 SAINTE GEMME
- Monsieur PINAULT Jean Claude, né le 23/5/1942 à Châtillon sur Indre, domicilié « la Rousselière » - 36290 VILLIERS
- Monsieur BOURBONNAIS Michel, né le 26/01/1942 à Villiers, domicilié « Tremblay » - 36290 VILLIERS
- Monsieur FLEURY Hervé, né le 01/02/1970 à Le Blanc, domicilié 57 rue de la poste – 36220 MARTIZAY
- Monsieur ALLELY Pierre, né le 17/05/1945 à Martizay, domicilié 2 rue Tournon – 36220 MARTIZAY
- Monsieur GUILLOT Michel, né le 27/01/1947 à Tournon Saint Pierre, domicilié 5 rue du prieuré – 36290 SAINT MICHEL EN BRENNNE
- Madame LEBLANC Nathalie, née le 10/01/1967 à Châteauroux, domiciliée 15 rue de la gare – 36290 SAINT MICHEL EN BRENNNE
- Madame NOGRETTE Huguette, née le 28/07/1947 à Le Givre, domiciliée 32 rue des dames – 36800 MIGNE
- Madame MAQUIN Stéphanie, née le 04/05/1975 à Châteauroux, domiciliée « Peubrault » - 36800 MIGNE
- Monsieur NOYER Henri, né le 01/05/1962 à Châteauroux, domicilié 12 rue du moulin – 36290 OBTERRE
- Monsieur CHARTIER Bruno, né le 05/08/1959 à Obterre, domicilié « Les Bertrands » - 36290 OBTERRE

• Commissaires suppléants domiciliés hors du périmètre communautaire :

- Monsieur DAUBORD Michel, né le 06/11/1959 à Jeu les Bois, domicilié 68 rue de la résistance – 36500 BUZANCAIS
- Madame ROBERT Martine, née le 08/12/1954 à Charnizay, domiciliée « les Benestières » - 37290 CHARNIZAY

N°06/03-2011 – Budget Principal : Décision Modificative N°2

Monsieur le Président des Finances informe que pour solder les études des opérations concernant la plateforme multisports et le multi Accueil, il convient de passer des écritures d'ordre ; pour ce faire, il propose la décision modificative suivante :

Intitulés	Diminution sur Crédits déjà alloués		Augmentation des Crédits	
	Article Opération	Montant	Article Opération	Montant
DEPENSES D'INVESTISSEMENT				
Travaux en cours			2313-040	5 237.61 €
RECETTES D'INVESTISSEMENT				
Etudes			2031-041	5 237.61 €

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, accepte la décision modificative telle que proposée.

N°06/04-2011 – Budget Logements : Décision Modificative N°2

Monsieur le Président des Finances informe qu'il faut procéder au remboursement de certaines cautions suite au départ des locataires; pour ce faire, il propose la décision modificative suivante :

	Diminution sur Crédits déjà alloués		Augmentation des Crédits	
	Article Opération	Montant	Article Opération	Montant
DEPENSES				
Remboursement de cautions			165-01	1 250 €
Logement de la poste de Martizay	2313-124	750 €		€
RECETTES				
Cautions versées			165 -01	500 €

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, accepte la décision modificative telle que proposée.

N°06/05-2011 – Budget Affaires Economiques : Décision Modificative N°2

Monsieur le Président des Finances informe que suite au paiement des avances forfaitaires sur la ZA de l'Avis, il convient de les régulariser par des opérations d'ordre. Il propose la décision modificative suivante

	Diminution sur Crédits déjà alloués		Augmentation des Crédits	
	Article Opération	Montant	Article Opération	Montant
DEPENSES				
Travaux ZA de l'Avis Martizay			2313-040	10 066.55 €
RECETTES				
Travaux ZA de l'Avis Martizay			238-041	10 066.55 €

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, accepte la décision modificative telle que proposée.

Affaires économiques

1. Zone d'activités de l'Avis à MARTIZAY

N°06/06-2011 – Vente de terrain à l'entreprise César Fleurs

Monsieur le Président informe le Conseil Communautaire de la demande du Directeur de l'entreprise César Fleurs qui souhaiterait acquérir un terrain regroupant les lots n° 3 et 4 sur la ZA de l'AVIS à MARTIZAY.

Aussi, il propose d'accepter la demande de l'entreprise César Fleurs. La vente serait régularisée par acte notarié rédigé par Maître Steiger, au montant de 2,50 € HT le m² soit 2.99 € TTC conformément à la délibération N°02/25-2006.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, accepte la vente d'un terrain regroupant les lots 3 et 4 situés sur la ZA de l'AVIS à MARTIZAY au profit de l'entreprise César Fleurs au prix de 2.50 € HT le m², et charge Maître STEIGER, notaire à MEZIERES EN BRENNE de rédiger l'acte de vente. Le Président est autorisé à signer l'acte de vente.

N°06/11-2011 – Vente de terrain à l'entreprise RCA

Monsieur le Président informe le Conseil Communautaire de la demande du Directeur de l'entreprise RCA qui souhaiterait acquérir les lots 1 et 2 jouxtant leur terrain actuel.

Aussi, il propose d'accepter la demande de la Société RCA. La vente serait régularisée par acte notarié rédigé par Maître Steiger, au montant de 2,50 € HT le m² soit 2,99 € TTC conformément à la délibération N°02/25-2006.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, accepte la vente des lots 1 et 2 situés sur la ZA de l'Avis à MARTIZAY, au profit de la société RCA au prix de 2.50 € HT le m². et charge Maître STEIGER, notaire à MEZIERES EN BRENNE de rédiger l'acte de vente. Le Président est autorisé à signer l'acte de vente.

N°06/10-2011 – Travaux de viabilisation de la ZA de l'AVIS – MARTIZAY : avenant n° 1 lot 1

Monsieur le Président présente au Conseil Communautaire le projet d'avenant n°1 du lot 1 « VRD » dans le cadre du marché pour la viabilisation de la zone d'activités de l'AVIS – MARTIZAY. Les travaux supplémentaires concernent :

- le busage à l'aide d'une canalisation Ø 300 mm des 2 fossés se déversant dans la noue de rétention des eaux pluviales avec installation de regards de visite et de têtes d'aqueduc
- la réalisation de branchements eaux usées supplémentaires

Le montant du projet de l'avenant n°1 est de 7 161,73 € H.T. soit 8 565,43 € T.T.C.

Le Président propose d'accepter ce devis pour travaux supplémentaires.

Le montant du marché de travaux « Lot 1 – entreprise BTS Travaux Publics s'établirait comme suit :

INTITULE	Montant Marché 2010-01 H.T.	Montant Avenant n°1 H.T.	Pourcentage	Montant total du Marché T.T.C.
Montant hors taxes	201 330,90 €	7 161,73 €	+ 3,60 %	208 492,63 €
TVA 19,6 %	39 460,86 €	1 403,70 €		40 864,56 €
Montant T.T.C.	240 791,76 €	8 565,43 €		249 357,19 €

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte la proposition d'avenant. Les crédits nécessaires seront inscrits au budget « affaires économiques » 2011.

Place Jean Moulin à Mézières en Brenne

N° : 06/07-2011 - Réhabilitation logements - Consultation des entreprises

Monsieur le Président de la commission des travaux rappelle le projet de réhabilitation des logements situés Place Jean Moulin à MEZIERES EN BRENNE.

Il présente le Dossier de Consultation des Entreprises réalisé par Monsieur Vianney DEFFONTAINES, architecte chargé de la maîtrise d'œuvre.

Compte tenu de l'avancée de ce dossier et du coût prévisionnel des travaux, il propose de lancer la consultation des entreprises sous forme d'une procédure adaptée conformément à l'article 28 du Code des Marchés Publics.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, approuve le DCE réalisé par Monsieur Vianney DEFFONTAINES, et charge le Président de lancer la consultation des entreprises sous forme d'un marché à procédure adaptée (article 28).

N°06/09 - Mise à l'étude du projet d'aménagement de la Place Jean Moulin à Mézières en Brenne

Monsieur le Président expose au Conseil Communautaire la demande de la commune de Mézières-en-Brenne concernant la mise à l'étude du projet d'aménagement de la place Jean Moulin. Il rappelle que dans le cadre de la politique « Cœur de Village » de la Région Centre, la réhabilitation de logements sociaux ouvre droit à des crédits destinés à l'aménagement des espaces publics (1 logement = 77 000 € HT de dépenses subventionnables). Le Président rappelle la réhabilitation de deux logements rue du Bout du Monde, ainsi que le projet de réhabilitation de 2 logements place Jean Moulin (bâtiment Tardivon). Aussi, les crédits disponibles sont de 4 logements x 77 000 € HT, soit 308 000 € HT de dépenses subventionnables, subventionnées à 60% par la Région.

Suite à la réunion de bureau du 13 septembre 2011, le Président propose de mettre à l'étude le projet d'aménagement de la place pour déposer au plus vite, un dossier de demande de subvention. Pour ce faire, il rappelle qu'il est nécessaire de désigner un architecte pour assurer la maîtrise d'œuvre. Il propose de lancer une consultation sous forme d'une procédure adaptée (article 28 du CMP).

Le Président fait part de la demande de la commune de MEZIERES pour faire un groupement de commandes afin de gérer la partie concernant l'accessibilité aux bâtiments communaux (mairie, salle des fêtes, musée). Ces travaux devront être traités en même temps que la place. Ils seront intégralement remboursés par la municipalité de Mézières.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve la mise à l'étude du projet d'aménagement de la place Jean Moulin de Mézières-en-Brenne et décide de lancer une consultation sous forme de MAPA conformément à l'article 28 du Code des Marchés Publics afin de missionner un architecte qui assurera la maîtrise d'œuvre. Il accepte le principe du groupement de commandes avec la commune de MEZIERES pour gérer la partie concernant l'accessibilité aux bâtiments communaux. Le Président est chargé de solliciter une subvention auprès de la Région Centre dans le cadre de la politique Cœurs de Villages, et est autorisé à signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation de ce projet.

Locations de logements

N°06/08-2011 – Non restitution de la caution à Melle ESTHEVIN Séverine

Monsieur le Président informe le Conseil Communautaire que suite à l'état des lieux du logement situé 1 impasse des Violettes, il s'est avéré que l'état de ce dernier justifie la non restitution de la caution. En effet, le ménage n'a pas été fait et par ailleurs les impayés sont importants. Aussi, il demande au Conseil Communautaire de statuer sur le non restitution de la caution de Mademoiselle Séverine ESTHEVENIN d'un montant de 364.52 €.

Le conseil communautaire, à l'unanimité, décide de conserver la caution de Melle ESTHEVENIN Séverine.

Informations diverses

Visite de Monsieur le Préfet

Monsieur le Président informe le conseil communautaire qu'il a reçu, en présence des membres du bureau, la visite de Monsieur le Préfet le 15 septembre dernier. La découverte de nos locaux et de nos services s'est poursuivie par la

visite de l'entreprise Sciage du Berry. Lors de cette journée, Monsieur le Préfet a pu prendre conscience du travail effectué par la collectivité depuis sa création ainsi que de son dynamisme.

Monsieur le Président propose aux élus d'organiser une visite de l'entreprise Sciage du Berry afin qu'ils découvrent à leur tour les infrastructures de cette entreprise multinationale.

Commission Départementale de Coopération Intercommunale

Monsieur CAMUS donne le compte rendu de la réunion de la CDCI qui s'est tenue en préfecture le 9 septembre 2011. Il précise qu'il convient d'attendre le 23 décembre prochain pour en savoir plus. En effet, la CDCI n'a pas émis d'avis et devra statuer par un vote groupé le 23 décembre 2011. Peu de collectivités sont d'accord avec la proposition initiale du Préfet. Monsieur CAMUS informe que la CdC devrait rester sur son territoire actuel en intégrant uniquement la commune de LINGE. Concernant son adhésion il semble peu probable qu'elle soit effective pour le 1er janvier 2012.

« Kit rentrée » - Ecoles

Cette réalisation a été décidée en concertation avec les instituteurs lors de la réunion de fin d'année. Il a été décidé d'opter pour des sacs « cabas » pour les maternelles qui pourront servir à mettre les travaux des enfants pour faire la liaison avec les familles et éventuellement les affaires de piscine. Pour les élèves de primaire ce sont des sacs à dos à bretelles coulissantes qui ont été choisis (250 exemplaires). Ils serviront à mettre les cahiers et autres matériel lors des sorties scolaires. Les sacs réalisés en coton bio portent le logo de la CdC ainsi que le slogan « Mon école c'est Cœur de Brenne ». Le coût de l'opération s'élève à 1 410,08 € TTC. Le président accompagné de Marinette Champenois ont effectué la remise officielle le lundi 19 septembre 2011. A cet effet un article est paru dans la nouvelle république du 27 septembre 2011.

Fait à St Michel en Brenne, le 14 octobre 2011

Le Président,

Jean-Louis CAMUS